

Opérations portuaires sur la côte ouest—Loi

accédé au pouvoir, leur première action a été d'imposer un embargo sur le blé que nous produisons. Leur critique des affaires extérieures veut maintenant faire la même chose. Je remarque qu'il n'est jamais question pour eux de frapper d'embargo quoi que ce soit que produisent leurs amis des grandes entreprises. Il n'y a peut-être rien de plus triste que de voir que les partis libéraux et conservateurs sont tout disposés à piétiner les droits fondamentaux de la personne et du travailleur. Je sais que nous vivons des temps difficiles, mais l'attaque brutale que les libéraux et les conservateurs lancent contre les travailleurs anéantit les droits qu'on a pris cent ans à instaurer.

• (1600)

Le plus triste de tout, c'est que du simple point de vue économique, des actions comme celles-là sont inutiles et rien moins que stupides. Qu'est-ce que le gouvernement croit qu'il se produira si, par une loi, il oblige ces travailleurs à reprendre le travail en leur imposant une mauvaise convention? Que pensez-vous que les travailleurs vont faire quand ils verront que les sociétés récoltent des bénéfices mirobolants dont ils n'ont pas la moindre part?

Le leader du parti conservateur (M. Clark) était tellement pressé que l'on ordonne le retour au travail, qu'il s'est levé pour dire sans ambages de présenter un bill et qu'on l'adopterait de toute urgence, sans même le voir. Voilà ce que le parti conservateur pense des travailleurs et des céréaliculteurs canadiens.

Trois soirs de suite, le premier ministre (M. Trudeau) nous a rabâché à la télévision nationale que tout le monde était responsable de nos problèmes et nous a beaucoup parlé de productivité. Je peux lui donner un exemple de productivité, monsieur l'Orateur. L'an dernier, il y a eu un conflit de travail de deux semaines aux installations de manutention des céréales à Thunder Bay. Les deux parties ont fini par régler leur différend. On leur a permis d'y parvenir sans intervention du gouvernement du côté des employeurs. Bien entendu, ce conflit a occasionné un retard dans les expéditions. A la fin de la septième semaine de la saison d'expédition l'an dernier, 24,000 wagons seulement avaient été déchargés à Thunder Bay, contre 44,000 l'année précédente. Cela représente une quantité considérable de céréales. Mais à la fin de la vingtième semaine, on avait rattrapé le déficit de 20,000 wagons. A la fin de l'année, le port avait expédié 17.1 millions de tonnes contre 15 millions de tonnes l'année précédente. Cela démontre que, grâce à la collaboration, les ouvriers peuvent faire et feront le travail et qu'ils peuvent répondre à nos besoins à tous.

Notre parti, monsieur l'Orateur, s'oppose à cette loi, non pas parce que nous voulons voir les céréales demeurer sur les quais, nous nous y opposons, parce qu'elle est stupide et qu'à long terme elle ne fera qu'entretenir les mauvaises relations de travail qui existent dans les ports de la côte ouest. Nous nous y opposons, parce que ce n'est encore qu'une solution temporaire à un problème qui exige une solution permanente. Par-dessus tout, nous nous y opposons, parce qu'il s'agit d'une nouvelle attaque sournoise contre les travailleurs canadiens, par des gens qui ne peuvent pas comprendre qu'il y a une différence entre le pouvoir et le leadership.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Non, non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Churchill (M. Murphy) se lève-t-il pour prendre part au débat?

Des voix: Obstruction.

M. Rod Murphy (Churchill): En effet, monsieur l'Orateur. Je trouve fort curieux d'entendre des députés à ma droite dire que nous faisons de l'obstruction systématique, même si je suis seulement le deuxième député de mon parti à prendre la parole et que le bill ait été présenté il y a moins d'une heure. Il y a un ordre de la Chambre selon lequel le bill doit être adopté avant l'ajournement. Les députés à ma droite montrent bien ce qu'ils pensent de la démocratie au Canada lorsqu'ils disent que nous n'avons pas le droit de prendre la parole. Hier, le chef de leur parti a déclaré à la Chambre: «Nous adopterons la mesure. Nous n'avons même pas besoin de la voir. Nous l'adopterons aujourd'hui. Peu importe ce que le gouvernement présentera, nous l'adopterons.»

Monsieur l'Orateur, un des députés conservateurs ne semble pas croire que c'est ce que son chef a dit. Il est peut-être l'un des 24 conservateurs qui n'étaient pas à la Chambre avant-hier soir, et il n'était pas ici hier non plus. Voici ce que le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) a déclaré à la Chambre, comme on peut le voir à la page 20280 du hansard:

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes disposés à étudier dès aujourd'hui la mesure en question et à lui faire franchir toutes les étapes.

Cette mesure est importante. Comme je représente Churchill, avec ses installations portuaires, et que je suis originaire d'une province qui compte énormément sur l'apport économique des régions agricoles, je reconnaiss l'importance de la mesure à l'étude. Mais je ne voudrais pas que la Chambre soit forcée par le gouvernement ou encore par l'opposition officielle à adopter une mesure peu judicieuse. Le dernier orateur, notre critique des questions ouvrières, a expliqué les dangers très réels que poserait l'adoption immédiate de cette mesure. Il a dit que nous nous créerions des ennuis à nous-mêmes et que nous en causerions en même temps à ceux qui compteront à l'avenir sur les installations de manutention des céréales du Canada.

Par le biais d'un projet de loi qui est censé imposer le retour au travail, le gouvernement cherche subrepticement à faire appliquer son régime des 6 et 5 p. 100. Il nous demande non seulement d'ordonner le retour au travail, mais aussi d'élargir encore une fois le champ d'application de ce programme de restrictions.

En temps normal, dans un conflit de ce genre, le gouvernement examine le rapport des conciliateurs et se fonde là-dessus pour imposer un règlement. Il ne reprend pas nécessairement l'échelle de traitement, par exemple, ou d'autres recommandations du rapport, mais il s'en sert néanmoins comme base du règlement qu'il impose, car le conciliateur a entendu les arguments des deux parties, il a étudié la situation financière de l'employeur, la situation des travailleurs, et les conventions d'autres travailleurs occupant le même genre d'emploi. Ce qui donne au rapport de conciliation un caractère réaliste, à certains égards du moins. Le rapport peut bien ne plaire à aucune des parties intéressées, mais il répond probablement d'assez près aux besoins réels pour nous assurer la paix à l'avenir.

Mais en cherchant systématiquement à imposer son régime des 6 et 5 p. 100, le gouvernement s'expose à des problèmes, non seulement dans le domaine de la manutention du grain,